

Sion, le 2 mai 2024

## **Interprétation**

### **Annexe 2 CCT SLD: Précision concernant la formation « Aide-Soignant CRS»**

#### **Contenu**

La fonction d'Aide-Soignant CRS ne figure pas dans la classification de fonctions de la CCT SLD. Cette formation n'existe plus. Il s'agit d'une fonction qui hérite son appellation d'une formation. De fait, même si elles sont peu nombreuses, il existe des personnes avec un diplôme d'Aide-Soignant qui travaillent en EMS.

#### **Problématique**

Il existe actuellement des personnes avec des formations Aide-soignant dans les EMS et les CMS, mais cette fonction ne figure pas dans la classification de fonction de la CCT. Cette problématique suggère une précision de la CPr concernant l'enclassement des aides-soignants qui exercent dans les EMS et les CMS.

#### **Recommandation d'interprétation de la CPr**

Ajouter la fonction Aide-soignant en classe 4b avec la remarque "Seulement en EMS"
--

État du document : En cours de traitement CPr / 12.11.24

#### **Contact à disposition**

Secrétariat CPP, 027 323 03 33 , [cpp@avalems.ch](mailto:cpp@avalems.ch)